



## PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE À L'INTENTION DES ENTREPRISES MULTINATIONALES

### RAPPORT ANNUEL 2007/08 DU POINT DE CONTACT NATIONAL SUISSE AU COMITÉ DE L'INVESTISSEMENT DE L'OCDE

#### A. Organisation institutionnelle

- *Où est situé le PCN ?*

Secrétariat d'État à l'économie (SECO)  
Secteur Investissements internationaux et entreprises multinationales  
Point de contact national  
Effingerstrasse 1  
CH-3003 Berne

Tél. (+41) (0)31 323 12 75  
Fax (+41) (0)31 325 73 76  
Courriel : [afin@seco.admin.ch](mailto:afin@seco.admin.ch)  
Internet : [www.seco.admin.ch](http://www.seco.admin.ch)

- *Quelle est la composition du PCN ?*

Le Point de contact national suisse est assuré par le Secteur Investissements internationaux et entreprises multinationales du Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

- *Quel est le lien entre le PCN et d'autres agences gouvernementales ?*

Le PCN suisse est en contact régulier, formel et informel, avec les unités administratives compétentes pour les divers aspects couverts par les Principes directeurs. Lorsque des circonstances spécifiques sont soumises au PCN, un groupe de travail ad hoc est constitué, avec la participation des unités habilitées à traiter des questions soulevées. En font partie des spécialistes à la fois du domaine traité (par ex. relations de travail, droits de l'homme, environnement) et du pays concerné.

- *Quel est le lien entre le PCN et les partenaires sociaux (des milieux d'affaires et des organisations syndicales) impliqués dans le fonctionnement du PCN ?*

*Quel est le lien entre le PCN et d'autres organisations telles les ONG associées au PCN ?*

La coopération avec les partenaires sociaux et d'autres organisations intéressées a lieu autant par des contacts directs qu'en faisant appel à un « Groupe de liaison pour les Principes directeurs de l'OCDE ». La dernière rencontre de ce groupe, en mai 2008, a réuni une bonne dizaine d'organisations de partenaires sociaux et de la société civile, ainsi que plusieurs unités administratives. Le groupe continuera de se réunir, dans la règle, une fois par an et, entre les réunions, restera en contact par voie électronique. Si besoin, des séances extraordinaires seront également convoquées.

- *Souhaiteriez-vous fournir d'autre information concernant le lien entre le PCN et d'autres initiatives (i.e. le Pacte Mondial de l'ONU et les organisations locales affiliées)?*

En mars 2006, les entreprises suisses alors membres du Pacte Mondial de l'ONU ont fondé un réseau suisse de celui-ci<sup>1</sup>, avec lequel le PCN suisse entretient d'étroits contacts, portant principalement ses efforts sur la sensibilisation des entreprises aux complémentarités et aux spécificités des deux instruments en matière de responsabilité sociétale des entreprises. Ce réseau local suisse du Pacte Mondial est pris en charge par les entreprises qui en sont membres. Au cours de 2007, une plate-forme d'apprentissage du Pacte Mondial pour petites et moyennes entreprises (PME) suisses a notamment été mise en place<sup>2</sup>.

Sur le plan de la promotion des Principes directeurs, le PCN suisse travaille au renforcement des liens avec d'autres initiatives importantes de responsabilité sociétale des entreprises, ainsi qu'à la mise en œuvre par les entreprises, dans leurs champs respectifs d'activités, des recommandations émises.

## **B. Information et promotion**

- *Comment les Principes directeurs ont-ils été rendus accessibles ?*

Les Principes directeurs ont été publiés par le Gouvernement fédéral dans les trois langues officielles. De son côté, le Secrétariat d'État à l'économie les a publiés, également dans les trois langues officielles, sur son site internet. Un site spécialisé offrant de plus amples informations sur les Principes directeurs sera ouvert aux usagers au milieu de 2008.

- *Comment la coopération avec les milieux d'affaires, les syndicats, les ONG et les autres publics concernés pour promouvoir les Principes directeurs a-t-elle été organisée ?*

En 2007/08, les contacts entre le PCN et les organisations intéressées se sont maintenus à un bon niveau. Le thème « Emploi et relations professionnelles : promouvoir un comportement responsable des entreprises dans une économie mondialisée » fut un point saillant de la rencontre annuelle du «Groupe de liaison », par ailleurs consacrée au rapport annuel et aux perspectives du PCN suisse.

---

<sup>1</sup> <http://www.unglobalcompact.ch/fr/index.html>;

<sup>2</sup> <http://www.unglobalcompact.ch/fr/3-aktivitaten-kmu.html>

A côté du « Groupe de liaison », des rencontres et échanges ont eu lieu avec des associations économiques, des syndicats et des ONG. En outre, les Principes directeurs ont de nouveau été présentés lors de plusieurs manifestations publiques et privées. Par exemple, lors d'une manifestation spécialement organisée pour eux en novembre 2007, des représentants de la Fédération des groupes industriels et de services en Suisse (SwissHoldings) ont pu se familiariser avec les Principes directeurs et leur mécanisme de mise en œuvre.

En 2007/08, le thème « Performance des PCN » a fourni au PCN suisse l'occasion de procéder à une évaluation approfondie des huit années d'expérience écoulées depuis la révision des Principes directeurs, et d'en refléter les résultats dans ses réponses au questionnaire du Comité de l'investissement de l'OCDE.

- *D'autres activités d'information et de promotion ont-elles été organisées ?*

Les Principes directeurs et le rôle des PCN ont été mis en exergue dans le cadre d'un certain nombre de manifestations et lors de discours prononcés par des ministres ou autres hauts représentants du Gouvernement suisse. Les missions économiques et visites diverses de hauts représentants du gouvernement à l'étranger, principalement dans les pays en développement, donnent régulièrement l'occasion de promouvoir cet instrument.

Pendant l'année sous revue, des manifestations d'information et de prévention en relation avec les Principes directeurs ont été organisées avec le concours du PCN suisse, consacrées en particulier à la lutte contre la corruption, au thème droits de l'homme et économie, à la protection de l'environnement et au changement climatique, aux conflits du travail et aux problèmes dans la chaîne d'approvisionnement de différents acteurs économiques suisses.

Lors du sommet des dirigeants du Pacte Mondial de l'ONU, tenu à Genève en juillet 2007, la Suisse a participé à la table ronde ministérielle sur le « rôle des gouvernements dans la promotion d'une entreprise citoyenne responsable » (en relation avec les Principes directeurs).

En outre, les visites en Suisse de délégations officielles étrangères ont, dans certains cas, permis de présenter les Principes directeurs et d'expliquer la fonction du PCN. Ces questions furent également intégrées dans des cours de formation pour le personnel des représentations suisses à l'étranger.

Par ailleurs, l'Union syndicale suisse (le premier syndicat du pays), avec le soutien du gouvernement suisse, a poursuivi ses efforts de promotion des Principes directeurs dans des pays du sud-est de l'Europe. Elle a aussi présenté les Principes directeurs à ses propres secrétaires régionaux.

- *Est-ce que l'Outil de sensibilisation au risque de l'OCDE destiné aux entreprises opérant dans les zones à déficit de gouvernance a été disséminé ou référé par ailleurs dans le cadre d'interactions avec les entreprises et autres parties intéressées?*

L'Outil de l'OCDE de sensibilisation au risque, destiné aux entreprises opérant dans les zones à déficit de gouvernance, a été diffusé en 2006 auprès des membres du « Groupe de liaison » et à d'autres organisations, ainsi qu'à des entreprises intéressées par le sujet. Cette question et la mise en œuvre de l'instrument ont été suivies par le PCN suisse en 2007/08, notamment dans le contexte des travaux du rapporteur spécial de l'ONU *sur la question des droits de l'homme et les sociétés transnationales et autres entreprises* (Prof. John Ruggie).

- *Des demandes d'information ont-elles été reçues de la part a) d'autres PCN ; b) des milieux d'affaires, des organisations syndicales, d'autres organisations non gouvernementales, du public ; c) de gouvernements de pays n'ayant pas adhéré aux Principes directeurs ?*

En 2007/08, le PCN suisse a participé à plusieurs échanges de demandes et d'informations avec d'autres PCN, que ce soit dans le cadre de consultations concernant l'ensemble des PCN ou qu'il s'agisse de points particuliers, de nature bilatérale (Par ex.: Australie, Corée, Japon, Royaume-Uni, Suède).

En outre, des requêtes émanant des milieux d'affaires, organisations syndicales et autres organisations non gouvernementales, de la presse, des milieux universitaires et étudiants, ainsi que du public parviennent assez régulièrement au PCN suisse. Notre PCN continue aussi à contribuer à des prises de position et réponses du Gouvernement suisse dans lesquelles les Principes directeurs interviennent à côté d'autres aspects, par exemple dans le contexte d'initiatives parlementaires ou dans celui des travaux du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies sur les droits de l'homme et les entreprises.

En mars 2008, le PCN suisse organisait pour la première fois une présentation spéciale des Principes directeurs et de la fonction du PCN suisse à une délégation officielle chinoise (du Ministère du travail).

### **C. Mise en œuvre dans des circonstances spécifiques**

A plusieurs occasions en 2007/08, le PCN suisse est intervenu à des stades préalables à des circonstances spécifiques, en fournissant des informations et des explications. De plus, le PCN a reçu un certain nombre de représentants de syndicats ou d'ONG étrangers. On relèvera ici:

A l'automne 2007, le PCN suisse a offert sa médiation dans un cas spécifique relevant de la compétence du PCN coréen (*le recours était aussi adressé en priorité au PCN suisse*). Lors d'un conflit du travail, des syndicalistes coréens avaient entrepris une grève de la faim devant le siège de l'entreprise en Suisse. La médiation du PCN suisse a contribué à apaiser la situation.

Quant à la mine de charbon « El Cerrejon » en Colombie, deux recours – portés en automne 2007 l'un devant le PCN Australien, l'autre devant le PCN suisse – faisaient grief à la société propriétaire de violer les Principes directeurs, en particulier leur chapitre II (droits de l'homme). Le cas a été saisi par les deux PCN, qui coordonneront autant que possible leurs efforts lors de son traitement. Les rapports intermédiaires déjà rendus publics par les entreprises dans cette affaire sont accessibles sur les sites internet respectifs de celles-ci.

Une requête concernant un conflit du travail en Russie a été présentée au PCN suisse. La première évaluation est en cours.

Dans deux cas relatifs au comportement d'une entreprise suisse dans un autre État partie aux Principes directeurs – affaires soumises aux PCN locaux –, un échange d'information a eu lieu entre PCN.

## D. Divers

- *Comment les critères d'action des PCN prévus par les Principes directeurs pour renforcer leur efficacité (visibilité, accessibilité, transparence, légitimité) ont-ils été appliqués dans le cas de votre pays ? Veuillez fournir des exemples pour illustrer ces différents points.*

Le PCN a poursuivi son travail en faveur des Principes directeurs, essentiellement à deux niveaux. Tout d'abord dans le cadre de l'action de l'État, en promouvant l'instrument de façon systématique, par exemple auprès des clients de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation, dans le cadre des mesures de lutte contre la corruption ou dans le contexte de projets de la coopération économique au développement qui impliquent des entreprises. Deuxièmement, le PCN adopte une approche aussi positive et constructive que possible dans tous les cas de requête d'informations, de présentations et de circonstances spécifiques.

- *Souhaitez-vous fournir d'autres informations sur la nature et les résultats de l'activité du PCN, y compris des expériences utiles éventuelles et/ou des difficultés rencontrées en faisant le travail du PCN ?*

Le PCN suisse s'emploie aussi à promouvoir les Principes directeurs dans des situations concrètes ne faisant pas l'objet d'une demande de traitement en tant que circonstance spécifique ou échappant, pour l'une ou l'autre raison, au strict mandat du PCN.

Illustration d'un tel engagement de notre PCN, le souci qu'il met à rappeler l'importance de la mise en œuvre des Principes directeurs à des entreprises suisses dont l'attitude à l'étranger, selon les informations obtenues (par ex. d'une représentation diplomatique), pourrait être en désaccord avec cet instrument. En 2007/08, des interventions dans ce sens (« *proactive approach* ») de notre PCN se sont à nouveau soldées par des efforts accrus des entreprises approchées.

\* \*

\*